



Nous répondons à vos questions

JUIN 2006



INTRODUCTION

Le Commissaire Enquêteur a publié le 12 mai un **avis favorable et sans réserve à la réalisation du Nouveau Beaugrenelle**, suite à l'enquête publique menée sur le projet du 18 janvier au 3 mars. Vous avez été nombreux à exprimer vos attentes et vos interrogations. Maintien du cinéma, devenir du C3B, gestion des livraisons ou calendrier du projet : vous découvrirez dans ces pages les réponses aux questions les plus fréquemment posées pendant cette enquête publique.

> Le cinéma sera-t-il maintenu dans le Nouveau Beaugrenelle ?

Oui, le cinéma fait partie intégrante du projet et passera de **6 à 10 ou 12 salles**. Situé sur l'îlot Verseau, face à la Seine, le multiplexe devra, entre autre, proposer des films en Version Originale et assurer dans sa programmation un équilibre entre films d'auteurs et grandes productions, tel que défini dans la **Charte Qualité** élaborée par la Mission Cinéma de la Ville de Paris.

> Quelle sera la taille exacte du Centre ?

La taille du Nouveau Beaugrenelle est de 45 000 m² GLA*. Cela comprend **32 800 m² de surface de vente** ainsi que les réserves, les locaux sociaux, la restauration, le cinéma et les services (Police, banque, Poste...).

*Gross Leasing Area (surface totale à louer)

> Quelle sera la hauteur des bâtiments ?

La hauteur maximale des bâtiments côté Seine sera de **18 mètres** : cette hauteur s'aligne sur la « taille de guêpe » des immeubles avoisinants, et permet de préserver la vue des étages bas vers le fleuve.

> Que signifie la démarche labellisée HQE® ?

La démarche HQE® (Haute Qualité Environnementale) recouvre deux dimensions : **locale**, avec la préservation du paysage et de la qualité de vie des occupants des bâtiments, et **globale** pour maîtriser l'économie des ressources en énergie et en matériaux.

Le Nouveau Beaugrenelle est le premier espace commercial en Europe à être conçu sous le label HQE®.

Services

> Le commissariat et le bureau de poste vont-ils être maintenus ?

Oui, les services existants seront maintenus. Le bureau de poste restera dans le Centre et devrait se situer sur l'îlot Charles Michels.

Quant à l'Unité de Police de Quartier, elle restera rue Linois, sur l'îlot Charles Michels.

> Que deviendra le C3B ?

Le C3B (Carrefour Chrétien Culturel) bénéficiera de nouveaux locaux, plus grands (2 000 m²), avec des salles plus confortables et fonctionnelles, à proximité de la localisation actuelle. **Notre engagement est de maintenir le C3B dans le quartier, dans des conditions de fonctionnement optimales.**

> Qu'en est-il de la halte garderie ?

La halte garderie fait partie des équipements publics que nous nous sommes engagés à réaliser parallèlement au projet Beaugrenelle. Gérée par la Ville de Paris, elle sera **ouverte à tous : clients du Centre et habitants du quartier.**

> Les toitures végétalisées seront-elles accessibles au public ?

À la demande des habitants des tours avoisinantes et pour préserver leur tranquillité, les toitures végétalisées seront fermées au public. Elles ne seront donc accessibles que pour les équipes de maintenance.

> Combien d'emplois seront créés ?

Plus de **1 200 emplois seront créés** par le Nouveau Beaugrenelle, une fois le Centre ouvert.

Par ailleurs, pendant toute la période du chantier, **520 emplois seront maintenus ou créés** dans le secteur du bâtiment.

Des mesures concrètes permettront de favoriser l'emploi des jeunes du XV^e arrondissement et de Paris : signature d'une convention d'engagement avec la Ville de Paris et mise à disposition d'un emplacement pour l'implantation d'une **Mission Locale pour l'Emploi** sur l'îlot Charles Michels.

> Quelles seront les possibilités de restauration ?

Restauration rapide, brasserie avec vue sur la Seine, cuisine du Monde ou sandwich sur le pouce : le Nouveau Beaugrenelle proposera **une douzaine de restaurants** pour satisfaire tous les goûts et tous les budgets des riverains, des clients du Centre et des personnes travaillant dans le quartier.

Accès

> Combien de places de parkings sont comprises dans le projet ?

Deux parkings de **638 places** sous l'îlot Pégase et de **121 places** sous l'îlot Verseau seront accessibles depuis les quais de la Seine pour les clients du Centre.

Par ailleurs, **350 places** seront prioritairement réservées aux riverains, sous l'îlot Charles Michels. **Un parking à vélos** d'une cinquantaine de places sera également aménagé.

> Les passerelles seront-elles accessibles en dehors des heures d'ouverture du Centre Commercial ?

Deux passerelles franchiront la rue Linois :

- **une passerelle intérieure au Centre Commercial** reliera les îlots Pégase et Verseau, et sera accessible durant les horaires d'ouverture du Centre.

- **une passerelle publique, extérieure au Centre**, sera accessible 24h/24, 7j/7 et permettra d'assurer la continuité du cheminement piéton sur la dalle. Une demande de Permis de Construire spécifique sera déposée prochainement par la SEMEA 15.

> Le Centre sera-t-il accessible aux Personnes à Mobilité Réduite ?

Le Centre est conçu pour être **accessible à tous**. Rampes et ascenseurs, tous aux normes requises, donneront ainsi aux Personnes à Mobilité Réduite l'accès aux différents niveaux du Centre.

> Comment seront gérées les livraisons du Centre ?

Contrairement au Centre actuel, **les aires de livraison** du Nouveau Beaugrenelle seront **closes**, intégrées au bâtiment et pourvues d'un système d'ouverture rapide et silencieux.

Une **Charte** spécifique encadrera le tonnage des camions, le rythme et les horaires des livraisons.

> Combien de temps vont durer les travaux ?

Les travaux, qui devraient débuter début 2007, dureront **30 mois environ**, dont 24 mois de déconstruction / reconstruction et 6 mois d'aménagements intérieurs.

> Quelles sont les règles d'urbanisme qui s'appliquent ?

Le quartier Beaugrenelle est régi par le PLU (Plan Local d'Urbanisme), adopté par le Conseil de Paris le 12 juin dernier, et qui succède au POS (Plan d'Occupation des Sols).

L'examen des demandes de permis de construire sur le projet se fera sur la base des règles d'urbanisme contenues dans le PLU.

> Quelles sont les prochaines étapes prévisionnelles du projet ?

- Avis favorable du Commissaire Enquêteur remis le **12 mai 2006**
- Passage en CDEC (Commission Départementale d'Équipement Commercial) : **juillet 2006**
- Permis de Construire : la Ville de Paris devrait statuer sur l'obtention des Permis en **octobre 2006** (sous réserve de l'avis favorable de la CDEC sans recours)
- Démarrage du chantier prévu pour **début 2007**
- Ouverture du Nouveau Beaugrenelle prévue pour **septembre 2009**

EN SAVOIR +

Espace d'information du Nouveau Beaugrenelle

Rue Linois (devant le Monoprix) – 75015 Paris
Ouvert du lundi au samedi de 11h à 19h

www.lenouveaubeaugrenelle.com

contact@lenouveaubeaugrenelle.com

